

**Dossier de candidature pour les bénéficiaires
d'une décharge syndicale à 70% et plus**

PROMOTION INTERNE 2025

CANDIDATURE AU GRADE DE

Ouverture de campagne le 1^{er} septembre 2025

Collectivité ou établissement :
Nom de la personne en charge du dossier :
Coordonnées téléphoniques :
Adresse mail sécurisée :
Prénom et NOM du candidat :
Date de nomination sur le grade actuel :
Fonctions :
Grade détenu au 1 ^{er} janvier 2025 :

**Les conditions statutaires à remplir pour chaque promotion interne sont
disponibles sur www.cdg86.fr**

DATE DE LIMITE DE RECEPTION : MARDI 1^{er} OCTOBRE 2025

Le dossier de candidature avec toutes les pièces jointes est transmis par **courrier uniquement**, ou remis
en mains propres au Centre de Gestion

Un accusé réception sera adressé à la personne en charge du dossier

Partie réservée au CDG 86 Ne pas compléter			
N° d'enregistrement :	Périodes	R	NR
1- CONDITION D'ANCIENNETE			
Conditions d'ancienneté			
2- FORMATIONS DE PROFESSIONNALISATION ACCOMPLIES DEPUIS LE 01/07/2008			
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière Durée : 2 jours par période de 5 ans			
(le cas échéant) Formation de professionnalisation au premier emploi Durée dans les 2 ans suivant la nomination : 5 jours en cat. B, 3 jours en cat. C			
(le cas échéant) Formation de professionnalisation suite à l'affectation sur un poste à responsabilité Durée : 3 jours dans les 6 mois de l'affectation			
DOSSIER ADMISSIBLE	OUI	NON	

Les critères de sélection pour la promotion interne sont les suivants :

35 points	VALEUR PROFESSIONNELLE (I)	Sous items	Sous catégorie	Points attribués	Pièces à fournir
		1-1 Appréciation de l'autorité territoriale	1 - Avis motivé de l'autorité territoriale 2- Capacité à exercer les fonctions d'un niveau supérieur (expertise, encadrement, savoir-être)	1 : 7,5 points 2 : 7,5 points 15 points au total	Avis de l'autorité territoriale explicitant la capacité à exercer les fonctions d'un niveau supérieur
		1-2 Projet professionnel	1 - Compréhension des missions dévolues au cadre d'emplois et connaissance de l'environnement territorial 2- Présentation du projet professionnel sur le cadre d'emplois	1 : 10 points 2 : 10 points 20 points au total	Projet écrit de l'agent présentant sa motivation, la compréhension des missions dévolues au cadre d'emplois, la connaissance de l'environnement territorial et le projet professionnel
50 points	ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (II)	2-1 Diversité des parcours et des fonctions exercées	1 -Expériences professionnelles dans la fonction publique (sous statut public ou privé) > De 10 à 20 ans > 20 ans et plus 2 - Obtention au cours de la carrière d'un diplôme, titre ou certificat en lien avec l'activité professionnelle 3 - Obtention d'un concours ou d'un examen professionnel au cours de la carrière 4 - Activité au sein de la structure (au cours de sa carrière dans la fonction publique) : tuteur de stage , maître d'apprentissage, sauveteur secouriste du travail.	1 : 8 points > De 10 à 20 ans (4 points) > 20 ans et plus (8 points) 2 : 2 points (1 point par titre dans la limite de 2 points) 3 : 3 points (1 point par obtention dans la limite de 3 points) 4 : 2 points (1 point par activité au sein de la structure dans la limite de 2 points) 15 points au total	CV, diplômes, VAE... Fournir justificatif pour diplôme, titre, concours ou examen
		2-2 Les formations suivies en lien avec l'environnement professionnel	1- Formations / informations suivies sur les 10 dernières années: (toutes formations suivies par le CNFPT et autres organismes de formation ET les participations à des temps d'informations et d'actualités). Sont exclues les formations d'intégration.	1 point par formation dans la limite de 8 points 8 points au total	Attestations de formation
		2-3 Conditions particulières d'exercice	1 - Encadrement - de 1 à 10 agents - plus de 10 agents 2 - Expertise et technicité 3 - Polyvalence des fonctions	1 : 8 points > De 1 à 10 agents (4 points) > plus de 10 agents (8 points) 2 : 7 points 3 : 7 points 22 points au total	Fiche de poste et organigramme
		2-4 Activités extérieures	1 - Activités syndicales : sont concernés les agents élus dans des instances locales ou nationales 2 - Sapeurs pompiers volontaires (engagement obligatoire récurrent, nécessitant une disponibilité prioritaire pendant le temps de travail) 3- Activités extérieures d'intérêt général - privées (associations ayant une activité à but non lucratif, d'utilité publique avec des valeurs sociales et collectives) L'agent doit être en exercice et membre du bureau de l'association au 1er janvier de l'année N de la campagne de promotion interne) OU - publiques (réservistes, fonction élective dans le cadre d'un mandat d' élu local.)	1 : 2 points 2 : 2 points 3 : 1 point 5 points au total	Justificatif de l'activité
TOTAL		85 points ramenés à 100% à l'arrondi supérieur			

Pièces à fournir

Pièces à transmettre pour l'admissibilité du dossier :

- ☐ Arrêté des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels de la collectivité ou de l'établissement public du candidat.
- ☐ Attestations des formations statutaires obligatoires : formation de professionnalisation au premier emploi, formation de professionnalisation tout au long de la carrière et/ou formation de professionnalisation à la suite de l'affectation à un poste à responsabilité (conditions de formation disponibles sur le site : wwwcdg86.fr). Et/ou dossier complet de dispense du CNFPT.

Pièces à transmettre pour l'instruction du dossier admissible :

- ☐ Avis motivé de l'autorité territoriale explicitant la capacité du candidat à exercer les fonctions d'un niveau supérieur (sous forme de lettre) (critère 1-1)
- ☐ Projet professionnel écrit du candidat présentant sa motivation, sa compréhension des missions dévolues au cadre d'emplois, sa connaissance de l'environnement territorial et de son projet professionnel (sous forme de lettre) (critère 1-2)
- ☐ Arrêté(s) de nomination stagiaire ou contrat(s) justifiant de l'expérience professionnelle (critère 2-1)
- ☐ Justificatif(s) de diplôme(s), titre(s), certificat(s)... (le cas échéant) (critère 2-1)
- ☐ Justificatif(s) de réussite à concours ou examen (le cas échéant) (critère 2-1)
- ☐ Justificatif(s) ou arrêté(s) d'activité(s) de maître d'apprentissage, tuteur de stage et/ou sauveteur secouriste du travail au sein de la structure (le cas échéant) (critère 2-1)
- ☐ Attestations des formations ou informations suivies les 10 dernières années (critère 2-2)
- ☐ Fiche de poste et organigramme (critère 2-3)
- ☐ Justificatif d'activité syndicale (critère 2-4)
- ☐ Justificatif d'activité de sapeur-pompier volontaire (le cas échéant) (critère 2-4)
- ☐ Justificatif(s) d'activités extérieures d'intérêt général de droit privé ou de droit public (le cas échéant) (critère 2-4)